

**CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE DU
08 AVRIL 2019**

PROCÈS VERBAL

L'an deux mille dix-neuf, le 08 avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni, à l'Hôtel de Ville, dans la salle des séances du Conseil Municipal, sur convocation régulière adressée à ses membres le 02 avril 2019 par Monsieur Guy SOULAVIE, son Maire en exercice, qui a présidé la séance.

Etaient présents : Monsieur SOULAVIE Guy, Monsieur FLAUGERE Hervé, Madame CHABANIS Sophie, Madame DOMERGUE Florence, Monsieur GRAPIN Jean-Louis, Monsieur DI MAGGIO Antoine, Madame AMAYA Y RIOS Estelle, , Monsieur RICHIER Jean-Louis, Madame COTEL Laurence, Monsieur PUERTAS Joseph, Madame SOUVETON Anne-Marie, Madame CHALAN Noëlle, Monsieur BOUCK Philippe, Madame SAUVADON Césarine, Monsieur CARPENTRAS Henri, Madame BONIFACY Sylvie, Monsieur MOREL Stéphane, Monsieur JEAN Daniel, Monsieur ANDRÉ Jean-Claude, Monsieur FABROL André, Monsieur VAYSSE René, Madame MARTIN-TEISSERE Sylvie.

Absents excusés : Madame FRAISSE Alexandrine ayant donné procuration à Monsieur SOULAVIE Guy, Madame TYMRAKIEWICZ Myriam ayant donné procuration à Madame AMAYA Y RIOS Estelle, Madame GOMES-ARAUJO Cynthia ayant donné procuration à Monsieur FLAUGERE Hervé, Madame SABATIER Virginie ayant donné procuration à Madame MARTIN-TEISSERE Sylvie.

Absents : Madame BONNEAUD Liliane

Le nombre de présents est de **22**, le nombre de votants est de **26**.

Préambule

Après avoir fait l'appel des élus, Monsieur le Maire désigne Madame BONIFACY Sylvie en qualité de secrétaire de séance, ce qui est approuvé **par 21 voix pour et 5 abstentions (Monsieur ANDRÉ Jean-Claude, Monsieur FABROL André, Monsieur VAYSSE René, Madame MARTIN-TEISSERE Sylvie, Madame SABATIER Virginie)**

Il demande ensuite si quelqu'un souhaite apporter des observations au Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 04 mars 2019.

Aucune observation n'étant formulée, ce Procès-Verbal est adopté **par 21 voix pour et 5 abstentions (Monsieur ANDRÉ Jean-Claude, Monsieur FABROL André, Monsieur VAYSSE René, Madame MARTIN-TEISSERE Sylvie, Madame SABATIER Virginie).**

1. DÉLIBÉRATION n° 012-2019 - Approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2018 - Commune de Lapalud

Rapporteur : Monsieur Jean-Louis GRAPIN

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Le rapporteur apporte les explications nécessaires à l'aide du diaporama ci-après.

Interventions :

- ✓ *Monsieur Jean-Claude ANDRÉ pense que le recours à l'emprunt de 750 000 € contracté en 2018 aurait pu être évité en sollicitant des Fonds de Concours, d'autant plus qu'il estime que le taux est élevé, il évoque le double de ce qui se pratique pour les collectivités. D'autre part, il juge les frais de télécommunication très élevés. Il souhaite également que des explications lui soient fournies concernant les frais d'honoraire.*
- ✓ *Monsieur le Maire lui indique que les honoraires concernent des frais de notaire, de géomètre, commissaire enquêteur (PLU en 2018), etc...*
- ✓ *Monsieur Jean-Claude ANDRÉ voudrait avoir le détail précis de ces honoraires. Il lui est répondu qu'il peut s'adresser aux services administratifs de la mairie.*
- ✓ *Monsieur Jean-Louis GRAPIN précise qu'il évoquera le sujet de l'emprunt lors du vote du compte administratif. Il lui indique que la somme de 19 000 € pour la téléphonie est un coût normal correspondant au fonctionnement d'une collectivité, il intègre non seulement la téléphonie mobile mais aussi la téléphonie de tous les bâtiments et services communaux (administratif, écoles, services techniques, police municipale etc...).*

Monsieur le Maire demande si l'assemblée veut poser d'autres questions. Aucune autre question n'étant formulée, il procède au vote.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développements des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des

soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **par 21 voix pour, 4 voix contre (Monsieur FABROL André, Monsieur VAYSSE René, Madame MARTIN-TEISSERE Sylvie, Madame SABATIER Virginie) et 1 abstention (Monsieur ANDRÉ Jean-Claude), APPROUVE** le compte de gestion du budget principal de la Commune pour l'exercice 2018. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2. DÉLIBÉRATION n° 013-2019 - Approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2018 - Service Assainissement de la Commune de Lapalud

Rapporteur : Monsieur Jean-Louis GRAPIN

Le rapporteur rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Le rapporteur apporte les explications nécessaires à l'aide du diaporama ci-après.

Interventions :

- ✓ *Monsieur André FABROL souhaite savoir à quels travaux ont été affectés les dépenses.*
- ✓ *Monsieur Jean-Louis GRAPIN lui indique qu'il s'agit essentiellement des travaux de reprise de l'ensemble des réseaux de l'avenue d'Orange. Quant aux dépenses de fonctionnement elles correspondent au paiement du délégataire.*

Monsieur le Maire demande si l'assemblée veut poser d'autres questions. Aucune autre question n'étant formulée, il procède au vote.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développements des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **par 21 voix pour et 5 abstentions (Monsieur ANDRÉ Jean-Claude, Monsieur FABROL André, Monsieur VAYSSE René, Madame MARTIN-TEISSERE Sylvie, Madame SABATIER Virginie), APPROUVE** le compte de gestion du budget Assainissement pour l'exercice 2018. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.



Mairie de
Lapalud

Compte de gestion 2018 Budget principal

RESULTAT BUDGETAIRE DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	4 650 722,00	3 401 940,00	8 052 662,00
Titres de recette émis (b)	2 267 040,92	3 142 492,33	5 409 533,25
Réduction de titres (c)	1 967,17	71 453,31	73 420,48
Recettes nettes (d = b - c)	2 265 073,75	3 071 039,02	5 336 112,77
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	4 650 722,00	3 401 940,00	8 052 662,00
Mandats émis (f)	1 727 764,35	2 749 057,33	4 476 821,68
Annulations de mandats (g)	489,33	77 482,32	77 971,65
Dépenses nettes (h = f - g)	1 727 275,02	2 671 575,01	4 398 850,03
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	537 798,73	399 464,01	937 262,74
(h - d) Déficit			

RESULTATS D'EXECUTION DU BUDGET PRINCIPAL

	Résultat de Clôture de l'exercice 2017	Part Affectée à l'Investissement : Exercice 2018	Résultat de l'Exercice 2018	Transfert ou intégration du résultat par opération d'ordre budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice 2018
Investissement	-422 813,10	0,00	537 798,73	0,00	114 985,63
Fonctionnement	871 403,38	407 057,10	399 464,01	0,00	863 810,29
TOTAL I - Budget Principal	448 590,28	407 057,10	937 262,74	0,00	978 795,92



Mairie de
Lapalud

Compte de gestion 2018 Budget Assainissement

RESULTAT BUDGETAIRE DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	287 724,00	279 540,00	567 264,00
Titres de recette émis (b)	63 406,63	100 857,59	164 264,22
Réduction de titres (c)	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (d = b - c)	63 406,63	100 857,59	164 264,22
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	287 724,00	279 540,00	567 264,00
Mandats émis (f)	72 750,87	93 729,38	166 480,25
Annulations de mandats (g)	0,00	26 811,26	26 811,26
Dépenses nettes (h = f - g)	72 750,87	66 918,12	139 668,99
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit			
	9 344,24	33 939,47	24 595,23

RESULTATS D'EXECUTION DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

	Résultat de Clôture de l'exercice 2017	Part Affectée à l'investissement : Exercice 2018	Résultat de l'Exercice 2018	Transfert ou intégration du résultat par opération d'ordre budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice 2018
Investissement	193 357,09	0,00	- 9 344,24	0,00	184 012,85
Fonctionnement	204 634,64	9 999,91	33 939,47	0,00	228 574,20
TOTAL II - Budget Annexe	397 991,73	0,00	24 595,23	0,00	412 587,05

3. DÉLIBÉRATION n° 014-2019 - Élection du président de séance avant adoption du Compte Administratif.

Rapporteur : Monsieur Guy SOULAVIE

Le rapporteur indique qu'en application de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les séances où le Compte Administratif du Maire est débattu, le Conseil Municipal doit élire son Président.

Le Maire peut assister à la discussion mais il doit se retirer au moment du vote. Aussi, il est proposé à l'Assemblée d'élire un Président pour les questions 6 et 7 de la présente séance.

Ce vote pour l'élection du Président pourra s'opérer à main levée si cette décision est prise à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire demande si l'assemblée veut poser des questions. Aucune question n'étant formulée, il procède au vote.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **par 22 voix pour, 1 abstention (Monsieur ANDRÉ Jean-Claude) et 3 voix contre (Monsieur VAYSSE René, Madame MARTIN-TEISSERE Sylvie, Madame SABATIER Virginie), PROCEDE** à l'élection à main levée de son Président pour le vote du Compte Administratif du budget communal – Exercice 2017 et ELIT comme Président de séance, Monsieur Hervé FLAUGERE pour l'adoption du Compte Administratif du budget communal et du Service Assainissement de la Commune de Lapalud – Exercice 2018.

4. DÉLIBÉRATION n° 015-2019 - Adoption du Compte Administratif 2018 du budget communal.

Rapporteur : Monsieur Jean-Louis GRAPIN

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Hervé FLAUGERE, examine le Compte Administratif de la Commune - Exercice 2018, dressé par Monsieur Guy SOULAVIE, Maire.

Le rapporteur apporte les explications nécessaires à l'aide du diaporama ci-après.

Les résultats du Compte Administratif 2018 de la Commune, en conformité avec le compte de gestion du receveur, présentent un excédent de fonctionnement de **863 810.29 euros** et un excédent d'investissement de **114 985.63 euros**, soit un excédent global de clôture de **978 795.92 euros**. Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le Compte Administratif 2018 de la Commune.

Interventions :

- ✓ *Monsieur André FABROL constate qu'effectivement les taux de la fiscalité n'ont pas augmentés mais que l'endettement de la commune a augmenté avec l'emprunt de 750 000 €, même si aujourd'hui ce n'est pas significatif, c'est de la dette pour les*

- futures générations. Il pense qu'avec un excédent de 863 810 € il était inutile de le contracter. De plus il souligne que la Taxe d'aménagement a augmenté de 25 %.*
- ✓ *Monsieur Jean-Louis GRAPIN lui répond concernant la taxe d'aménagement que le taux est effectivement passé de 4,5 à 5 %. Ce qui représente environ 36 000 €, soit approximativement 800 € par permis de construire. C'est un choix assumé car 80 à 90 % des permis sont déposés par des personnes extérieures à Lapalud et il semble normal qu'elles participent aux dépenses liées à ces constructions ou aménagements (réseaux, voirie etc...). Concernant l'emprunt il rappelle que l'excédent correspond à des recettes de fonctionnement alors que l'emprunt est une recette d'investissement. D'autre part le résultat n'est connu qu'après la clôture des comptes. Comment finance-t-on les travaux à partir du mois de mai 2018 en attendant le résultat de l'année 2018 ? La capacité à épargner de la commune n'a pas été affecté et continue même à augmenter. De plus tous les travaux engagés au cours de ce mandat étaient attendus par les habitants de Lapalud, car inscrits au programme de la liste de la majorité (Cantine, école Pergaud, école du Parc, Salle polyvalente, avenue d'Orange ...) sans avoir augmenté la fiscalité. Il rappelle que la dette par habitant de Lapalud (emprunt de 750 000 € inclus) est de 49 € alors qu'elle est de 119 € en moyenne pour les communes de la même strate.*
 - ✓ *Monsieur Jean-Claude ANDRÉ estime que les travaux des écoles auraient pu attendre le transfert à la CCRLP.*
 - ✓ *Monsieur le Maire lui rétorque que le maire de Bollène a fait obstruction à ce transfert depuis 2 mandatures, il a fallu attendre les obligations imposées par la Loi Notre pour qu'il soit effectif et ce au bout de 3 ans de tractations, le transfert effectif étant intervenu le 8 juillet 2018.*
 - ✓ *Monsieur Jean-Louis GRAPIN indique que la municipalité a fait le choix de commencer les travaux dans les écoles dès 2015. La commune a effectivement engagé des dépenses pendant 3 ans ½ et les élus se sont beaucoup investis « sur le terrain ». De plus la CCRLP grâce à ses Fonds de concours a fait le choix de participer à ces dépenses.*
 - ✓ *Monsieur Jean-Claude ANDRÉ dit que peut-être les bons arguments n'ont pas été trouvés pour convaincre Madame BOMPARD.*
 - ✓ *Madame Estelle AMAYAY RIOS lui répond que peut-être aussi parce que les élus de la majorité de Lapalud n'ont pas la même philosophie qu'elle, car ils n'auraient jamais accepté qu'il n'y ait pas de chauffage dans une classe où il faisait 14° ou privé des classes d'ATSEM.*

Monsieur le Maire demande si l'assemblée veut poser d'autres questions. Aucune autre question n'étant formulée, il procède au vote.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **par 20 voix pour et 5 voix contre (Monsieur ANDRÉ Jean-Claude, Monsieur FABROL André, Monsieur VAYSSE René, Madame MARTIN-TEISSERE Sylvie, Madame SABATIER Virginie), hors de la présence de Monsieur Guy SOULAVIE, Maire, APPROUVE le Compte Administratif du budget communal 2018.**



Mairie de
Lapalud

C. Administratif 2018 Budget principal

Section de Fonctionnement	
Recettes de Fonctionnement de l'Exercice	3 071 039,02
- Dépenses de Fonctionnement de l'Exercice	2 671 575,01
= Résultat de Fonctionnement de l'Exercice	399 464,01
+ Excédent antérieur reporté	464 346,28
= Résultat de Fonctionnement de Clôture	863 810,29

Section d'Investissement	
Recettes d'Investissement de l'Exercice	2 265 073,75
- Dépenses d'Investissement de l'Exercice	1 727 275,02
= Résultat d'Investissement de l'Exercice	537 798,73
+ Déficit antérieur reporté	- 422 813,10
= Résultat d'Investissement de Clôture	114 985,63
+ RAR Recettes 460 961,00 € - Dépenses 393 917,00 €	67 044,00
Résultat de Clôture	
Résultat de Fonctionnement de Clôture	863 810,29
+ Résultat d'Investissement de Clôture	182 029,63
= Résultat Global de Clôture	1 045 839,92



Mairie de
Lapalud

C. administratif 2018 Budget principal

Excédent reporté N-1 – Section de fonctionnement

	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018
Excédent section de fonctionnement reporté	513 252 €	530 253 €	603 122 €	632 518 €	871 403 €	863 810 €

Recettes de Fonctionnement

Chapitre	Libellé	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018
013	Atténuations de charges	61 818 €	60 844 €	72 265 €	74 032 €	58 952 €
70	Produits, services, domaine..	71 229 €	84 752 €	79 127 €	78 792 €	78 311 €
73	Impôts et taxes	2 202 476 €	2 279 835 €	2 304 800 €	2 780 007 € 2 451 000 € hors TEOM	2 433 278 €
74	Dotations et participations	572 035 €	603 770 €	567 469 €	478 381 €	429 386 €
75	Autres produits gestion courante	38 742 €	39 781 €	41 321 €	41 877 €	44 576 €
	TOTAL RECETTES DE GESTION COURANTE	2 946 301 €	3 068 982 €	3 064 983 €	3 453 089 € 3 124 082 €	3 044 505 €
76	Produits financiers	7 €	-			
77	Produits exceptionnels	28 900 €	26 272 €	16 895 €	8 398 €	26 535 €
	TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2 975 208 €	3 095 254 €	3 081 878 €	3 461 487 € 3 132 480 €	3 071 039 €
Recettes réelles	En € par habitant Lapalud	745 €	765 €	761 €	847 €	806 €
Recettes réelles	Moyenne de la strate des communes de même taille	1 023 €	1 041 €	1 050 €	1 041 €	1 040 €



Mairie de
Lapalud

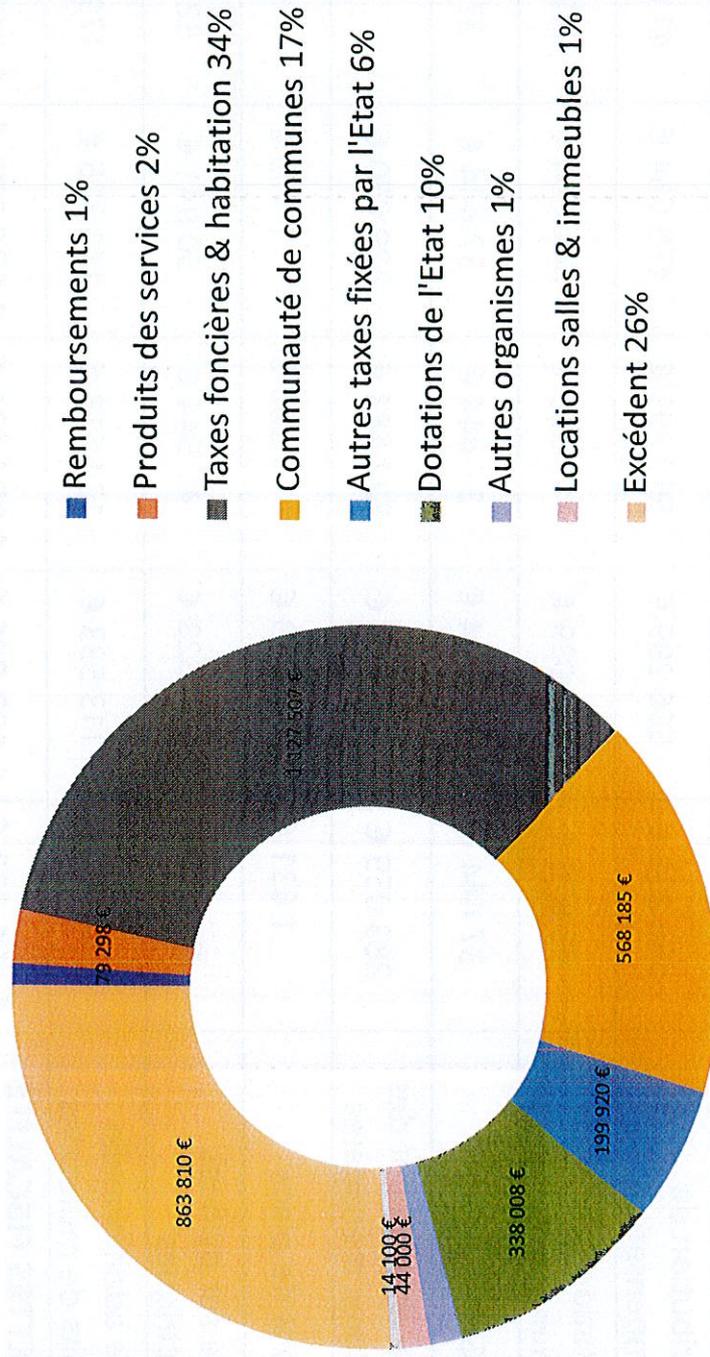
C. administratif 2018
Budget principal



Mairie de
Lapalud

C. administratif 2018 Budget principal

Recettes de Fonctionnement





Mairie de
Lapalud

CA 2018 Budget principal

Fiscalité indirecte – Recettes de fonctionnement

Article	Libellé	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018
73211	Attribution de compensation	566 299 €	566 299 €	566 299 €	475 664 €	411 411 €
73212	Dotation solidarité communautaire	95 676 €	115 039 €	113 355 €	641 694 €	632 185 €
73221	FNGIR	37 444 €	37 444 €	37 444 €	37 444 €	37 404 €
7331	Taxe enlèvement des ordures ménagères	289 059 €	305 924 €	322 583 €	329 050 €	
7336	Droits de place	1 631 €	1 279 €	1 588 €	1 175 €	1 378 €
7343	Taxe sur pylônes électriques	47 179 €	48 323 €	49 544 €	50 941 €	52 030 €
7381	Taxe additionnelle droits de mutations	118 744 €	113 533 €	134 618 €	141 305 €	179 042 €
TOTAL RECETTES FISCALITE INDIRECTE		1 156 033 €	1 187 841 €	1 225 431 €	1 677 273 €	1 313 449 €

Part de la fiscalité indirecte dans les recettes de fonctionnement = 42,7 %



Fiscalité locale – Recettes de fonctionnement

Taxe d'habitation

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Lapalud (%)	11,46	11,46	11,46	11,46	11,46	11,46
Taux moyen de la strate %	13,80	13,77	14,06	14,24	14,20	
Base TH	4 410 039 €	4 320 720 €	4 646 584 €	4 459 959 €	4 606 069 €	4 682 853 €
Recettes TH	505 390 €	495 154 €	532 498 €	511 111 €	527 856 €	536 655 €
€/ habitant Lapalud	129 €	130 €	132 €	133 €	134 €	138 €
Moyenne de la strate par habitant	177 €	179 €	193 €	196 €		195 €

Ensemble fiscalité directe locale

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Produits des taxes directes	1 037 567	1 038 933 €	1 089 734 €	1 076 576 €	1 102 734 €	1 119 829 €
€/ habitant Lapalud	265 €	266 €	270 €	279 €	281 €	287 €
Moyenne de la strate par habitant	401 €	401 €	431 €	441 €	437 €	441 €

Part de la fiscalité locale dans les recettes de fonctionnement = 36,5%



Mairie de
Lapalud

CA 2018

Budget principal

Dotations et participations- Recettes de fonctionnement

DOTATIONS	2014	2015	2016	2017	2018
DGF	424 187 €	364 538 €	292 474 €	242 208 €	226 354 €
Dotation de Solidarité Rurale	43 491 €	47 069 €	48 621 €	51 215 €	51 524 €
Autres participations Etat	7 410 €	21 410 €	20 239 €	20 843 €	12 427 €
Participations Département	2 660 €	8 567 €	1 901 €	2 599 €	3 188 €
Particip. autres Organismes	24 933 €	68 190 €	67 598 €	68 813 €	56 346 €
Dotation compensation TP	19 688 €	19 688 €	19 688 €	19 688 €	19 688 €
Dotation unique TP	2 862 €	1 891 €	1 604 €	499 €	
Fonds départemental TP	-	19 153 €	72 317 €	13 830 €	
Etat- compensation TF	11 464 €	10 141 €	8 799 €	7 316 €	6 539 €
Etat- compensation TH	35 340 €	45 014 €	34 228 €	51 370 €	53 321 €
TOTAL CHAPITRE 74	572 035 €	603 770 €	567 469 €	478 381 €	429 387 €

Part des dotations et participations dans les recettes de fonctionnement = 13,8 %



Mairie de
Lapalud

C. administratif 2018 Budget principal

Recettes de Fonctionnement

Chapitre	Libellé	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018
013	Atténuations de charges	61 818 €	60 844 €	72 265 €	74 032 €	58 952 €
70	Produits, services, domaine..	71 229 €	84 752 €	79 127 €	78 792 €	78 311 €
73	Impôts et taxes	2 202 476 €	2 279 835 €	2 304 800 €	2 780 007 € 2 451 000 € hors TEOM	2 433 278 €
74	Dotations et participations	572 035 €	603 770 €	567 469 €	478 381€	429 386 €
75	Autres produits gestion courante	38 742 €	39 781 €	41 321 €	41 877 €	44 576 €
TOTAL RECETTES DE GESTION COURANTE		2 946 301 €	3 068 982 €	3 064 983 €	3 453 089 € 3 124 082 €	3 044 505 €
76	Produits financiers	7 €	-			
77	Produits exceptionnels	28 900 €	26 272 €	16 895 €	8 398 €	26 535 €
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		2 975 208 €	3 095 254 €	3 081 878 €	3 461 487 € 3 132 480 €	3 071 039 €



Mairie de
Lapalud

CA 2018

Budget principal

Dépenses réelles de Fonctionnement

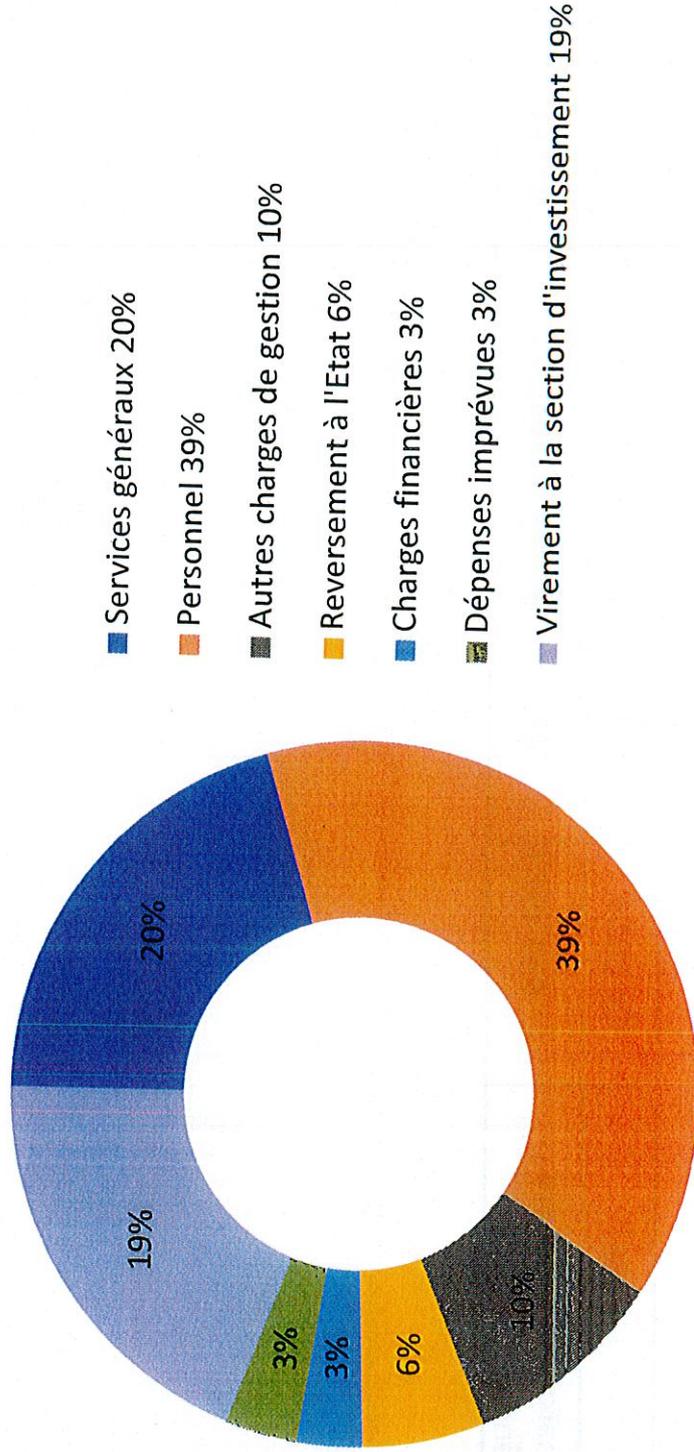
Chapitre	Libellé	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018
011	Charges à caractère général	634 490 €	683 555 €	680 079 €	646 337 €	675 844 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 458 599 €	1 578 889 €	1 608 585 €	1 492 681 €	1 296 834 €
014	Atténuation de produits	10 511 €	-	-	515 287 €	181 860 €
65	Charges de gestion courante	589 171 €	605 943 €	605 429 €	370 471 €	301 396 €
TOTAL DEPENSES DE GESTION COURANTE		2 692 771 €	2 868 386 €	2 895 226 €	2 695 667 € + 329 050 € = 3 024 717 €	2 455 934 €
66	Charges financières	102 339 €	104 186 €	101 186 €	98 044 €	97 913 €
67	Charges exceptionnelles	2 088 €	9 229 €	609 €	288 €	859 €
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		2 797 198 €	2 981 801 €	2 997 020 €	2 793 998 € 3 123 048 €	2 554 705 €
Dépenses réelles en € par habitant Lapalud		716 €	744 €	753 €	795 €	669 €
Dépenses réelles - Moyenne strate communes de même taille		899 €	908 €	916 €	908 €	916 €



Mairie de
Lapalud

CA 2018 Budget principal

Dépenses réelles de Fonctionnement





Mairie de
Lapalud

Dépenses réelles de Fonctionnement

Charges à caractère général – chapitre 011

Chapitre	Libellé	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018
011	Charges à caractère général	634 490 €	683 555 €	680 079 €	646 337€	675 844 €

CA 2018
Budget principal

Dépenses réelles - Moyenne strate communes de même taille	899 €	908 €	916 €	908 €	917 €
--	-------	-------	-------	-------	-------



Mairie de
Lapalud

Dépenses réelles de Fonctionnement

Dépenses de personnel – chapitre 12

CA 2018
Budget principal

Chapitre	Libellé	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 458 599 €	1 578 889 €	1 608 585 €	1 492 681 €	1 296 834 €

Dépenses réelles - Moyenne strate communes de même taille	899 €	908 €	916 €	908 €	917 €
---	-------	-------	-------	-------	-------



Mairie de
Lapalud

Dépenses réelles de Fonctionnement

Atténuations de produits – chapitre 014

Chapitre	Libellé	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018
014	Atténuation de produits	FPIC 10 511 €	-	-	515 287 €	FPIC 181 860 €
					TEOM 329 050 €	
					FPIC 186 237 €	

CA 2018
Budget principal



Mairie de
Lapalud

Dépenses réelles de Fonctionnement

Autres charges de gestion courante – chapitre 65

Chapitre	Libellé	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018
65	Charges de gestion courante	589 171 €	605 943 €	605 429 €	370 471 €	301 396 €

CA 2018
Budget principal



Mairie de
Lapalud

Dépenses réelles de Fonctionnement Charges financières – chapitre 66

Chapitre	Libellé	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018
66	Charges financières	102 339 €	104 186 €	101 186 €	98 044 €	97 913 €

CA 2018 Budget principal

Encours de la dette au 31.12.2018 = 2 593 420 €

Lapalud	Communes de la même strate
668 €	769 €

Annuité de la dette au 31.12.2018 = 192 902 €

Lapalud	Communes de la même strate
49 €	119 €



Mairie de
Lapalud

CA 2018 Budget principal

Les soldes intermédiaires de gestion

	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018
A = Recettes de gestion	2 931 731 €	2 884 482 €	3 008 138 €	2 992 717 €	3 379 056 €	2 985 552 €
B = Dépenses de gestion	2 570 230 €	2 692 771 €	2 868 386 €	2 895 226 €	3 024 716 €	2 455 394 €
Solde de gestion C = A-B	361 502 €	191 712 €	139 752 €	97 492 €	354 340 €	530 158 €
= C' : Solde Financier	8 €	7 €	- €	- €	- €	- €
Produits exceptionnels (013 & 77)	58 907 €	90 718 €	87 116 €	89 161 €	82 429 €	85 487 €
- Charges exceptionnelles (67)	6 407 €	2 088 €	9 229 €	609 €	288 €	858 €
= C" : Solde Exceptionnel	52 500 €	88 630 €	77 887 €	88 552 €	82 141 €	84 629 €
Epargne de gestion = C + C' + C"	414 009 €	280 349 €	217 639 €	186 044 €	436 481 €	614 787 €
- Remboursement des intérêts de la dette	104 989 €	102 565 €	105 049 €	102 092 €	98 043 €	95 746 €
Epargne brute	309 020 €	177 784 €	112 590 €	83 952 €	338 438 €	519 041 €
- Remboursement du capital de la dette	50 470 €	52 894 €	66 539 €	69 497 €	72 595 €	75 842 €
Epargne nette	258 550 €	124 890 €	46 051 €	14 455 €	265 843 €	443 199 €

Recettes d'Investissement



Mairie de
Lapalud

CA 2018
Budget principal

	Perçus 2018	RAR 2018	Total 2018 + RAR
FCTVA	0 €	117 799 €	117 799 €
Taxe d'aménagement	36 205 €		36 205 €
Subventions CCRLP fonds de concours	257 049 €	305 088 €	562 137 €
Remboursement CCRLP	402 776 €	0 €	402 776 €
Subventions Département	134 843 €	38 074 €	172 917 €
Subventions Région	136 546 €	0 €	136 546 €
Subventions Etat	23 729 €	0 €	23 729 €
Emprunts	750 000 €		750 000 €
Excédent de fonctionnement	407 057 €		407 057 €
Total recettes réelles	2 148 205 €	460 961 €	2 609 166 €



Mairie de
Lapalud

CA 2018 Budget principal

Les dépenses d'investissement 2018

Libellé	Réalisé 2018	Restes à réaliser 2018	Total CA 2018 + RAR
Frais lié au PLU	14 069 €	5 900 €	19 969 €
Acquisition terrains	14 627 €		14 627 €
Acquisitions Informatiques mobilier Ecoles	65 457 €	7 000 €	72 457 €
Acquisition matériel Mairie	3 752 €		3 752 €
Travaux bâtiments Ecoles <i>avant transfert à CCRLP</i>	5 479 €		5 479 €
Travaux bâtiment Mairie	2 297 €		2 297 €
Travaux bâtiment Eglise		60 000 €	60 000 €
Travaux salle polyvalente	335 529 €	20 000 €	355 187 €
Aménagement bâtiments divers	2 277 €		2 277 €
Travaux réhabilitation Ecole du Parc <i>avant transfert à CCRLP</i>	600 029 €		600 029 €
Réhabilitation locaux Police Municipale	3 753 €		3 753 €
Travaux Avenue d'Orange	491 902 €	105 097 €	596 999 €
Travaux mise en accessibilité ERP		88 000 €	88 000 €
Réaménagement centre ancien		10 000 €	10 000 €
Investissement divers hors opération	112 262 €	97 920 €	210 182 €
TOTAL	1 651 433 €	393 917 €	2 045 350 €

5. DÉLIBÉRATION n° 016-2019 - Adoption du Compte Administratif 2018 – Service de l’assainissement commune de Lapalud.

Rapporteur : Monsieur Jean-Louis GRAPIN

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Hervé FLAUGERE, examine le Compte Administratif du Service de l’Assainissement de la Commune de LAPALUD - Exercice 2018, dressé par Monsieur Guy SOULAVIE, Maire.

Les résultats du Compte Administratif 2018 du Service de l’Assainissement, en conformité avec le compte de gestion du receveur, présentent un excédent d’exploitation de **228 574.20 euros** et un excédent d’investissement de **184 012.85 euros** soit après prise en compte des restes à réaliser, un déficit d’investissement de **29 438.75 euros** et un excédent global de clôture **412 587.05 euros**.

Le rapporteur apporte les explications nécessaires à l’aide du diaporama ci-après.

Il est demandé au Conseil Municipal d’approuver le Compte Administratif 2018 du Service de l’Assainissement

Monsieur le Maire demande si l’assemblée veut poser des questions. Aucune question n’étant formulée, il procède au vote.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par **20 voix pour et 5 voix contre (Monsieur ANDRÉ Jean-Claude, Monsieur FABROL André, Monsieur VAYSSE René, Madame MARTIN-TEISSERE Sylvie, Madame SABATIER Virginie)**, hors de la présence de Monsieur Guy SOULAVIE, Maire, APPROUVE le Compte Administratif 2018 du Service de l’Assainissement de la Commune de Lapalud.

6. DÉLIBÉRATION n° 017-2019 - Affectation du résultat de fonctionnement de l’exercice 2018 - Commune de Lapalud

Rapporteur : Monsieur Jean-Louis GRAPIN

Après avoir entendu et approuvé ce jour le compte administratif de l’exercice 2018,

Considérant que la gestion apparaît régulière,

Considérant qu’il y a lieu de prévoir l’équilibre budgétaire,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 863 810.29 €
- un excédent d’investissement de : 114 985.63 €
- un excédent des restes à réaliser de : 67 044.00 €

soit un excédent total de **1 045 839.92 €**

Le rapporteur apporte les explications nécessaires à l’aide du diaporama ci-après.

Il est proposé à l’assemblée délibérante d’affecter le résultat d’exploitation de l’exercice 2018 comme suit :

- Résultat reporté en fonctionnement (002) : 863 810.29 €



Mairie de
Lapalud

CA 2018 Budget Assainissement

Section de Fonctionnement	
Recettes de Fonctionnement de l'Exercice	100 857,59
- Dépenses de Fonctionnement de l'Exercice	66 918,12
= Résultat de Fonctionnement de l'Exercice	33 939,47
+ Excédent antérieur reporté	194 634,73
= Résultat de clôture de l'exercice	228 574,20

Section d'Investissement	
Recettes d'Investissement de l'Exercice	63 406,63
- Dépenses d'Investissement de l'Exercice	72 750,87
= Résultat d'Investissement de l'Exercice	-9 344,24
+ Excédent antérieur reporté	193 357,09
= Résultat clôture de l'exercice	184 012,85
Résultat global de l'exercice	- 29 438,75
RAR dépenses = 213 451,60 €	

Résultat de Clôture	
Résultat de Fonctionnement de Clôture	228 574,20
+ Résultat d'Investissement de Clôture	184 012,85
= Résultat Global de Clôture	412 587,05

Monsieur le Maire demande si l'assemblée veut poser des questions. Aucune question n'étant formulée, il procède au vote.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **Par 21 voix pour et 5 voix contre (Monsieur ANDRÉ Jean-Claude, Monsieur FABROL André, Monsieur VAYSSE René, Madame MARTIN-TEISSERE Sylvie, Madame SABATIER Virginie), DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit :

- Résultat reporté en fonctionnement (002) : 863 810.29 €.

7. DÉLIBÉRATION n° 018-2019 - Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 – Service assainissement Commune de Lapalud.

Rapporteur : Monsieur Jean-Louis GRAPIN

Après avoir entendu et approuvé ce jour le compte administratif de l'exercice 2018,

Considérant que la gestion apparaît régulière,
Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 228 574.20 €
- un excédent d'investissement de : 184 012.85 €
- un déficit des restes à réaliser de : - 213 451.60 €
- un solde de clôture en investissement de : - 29 438.75 €

soit un excédent total de **199 135.45€**

Le rapporteur apporte les explications nécessaires à l'aide du diaporama ci-après.

Il est proposé à l'assemblée délibérante d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit :

- Affectation au RI 1068 de la section d'investissement de : 29 438.75 €
- Résultat reporté en fonctionnement (002) : 199 135.45 €

Monsieur le Maire demande si l'assemblée veut poser des questions. Aucune question n'étant formulée, il procède au vote.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **par 21 voix pour et 5 voix contre (Monsieur ANDRÉ Jean-Claude, Monsieur FABROL André, Monsieur VAYSSE René, Madame MARTIN-TEISSERE Sylvie, Madame SABATIER Virginie), DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit :

- Affectation au RI 1068 de la section d'investissement de : 29 438.75 €
- Résultat reporté en fonctionnement (002) : 199 135.45 €

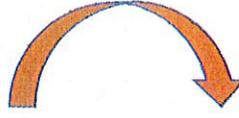
✓ *Monsieur le Maire remercie Monsieur Jean-Louis GRAPIN et les services administratifs pour le travail effectué.*

Affectation du résultat 2018 – Budget principal

Résultat de l'exercice	399 464,01€
+ Excédents antérieurs reportés	464 346,28€
= Résultat à affecter	863 810,29€

Résultat d'investissement	537 798,73€
+ Résultat antérieur reporté	- 422 813,10€
+ Solde des restes à réaliser	67 044,00€
= Excédent de financement	182 029,63€

Résultat à affecter	863 810,29€
- Affectation en réserve obligatoire	182 029,63€
= Excédent de Financement (RI – 1068)	
- Affectation en réserve facultatif (RI 1068)	0,00 €
= Excédent de financement	863 810,29€



Mairie de
Lapalud

Affectation de résultat
Budget principal



Mairie de
Lapalud

Affectation de résultat Budget Assainissement

Affectation du résultat 2018 – Budget assainissement

Résultat fonctionnement de l'exercice	33 939,47€
+ Excédents antérieurs reportés	194 634,73€
= Résultat à affecter	228 574,20 €

Résultat d'investissement (besoin de financement)	-9 344,24€
+ Résultat antérieur reporté	193 357,09€
+ Solde des restes à réaliser	- 213 451,60€
= Besoin de financement	-29 438,75 €

Résultat à affecter	228 574,20 €
- Affectation en réserve obligatoire = Besoin de Financement (RI – 1068)	29 438,75€
- Affectation en réserve facultatif (RI 1068)	0,00 €
= Excédent de financement	199 135,45€



8. DÉLIBÉRATION n° 019-2019 - Vote des taux d'imposition des trois taxes Directes Locales- Taxe d'habitation et taxes foncières – Année 2019

Rapporteur : Monsieur Guy SOULAVIE

Vu les différentes circulaires de Monsieur le Préfet de Vaucluse relatives à la préparation du Budget Primitif et taux d'imposition 2019,

Vu les propositions de Monsieur le Maire concernant les crédits inscrits à chacun des articles budgétaires tant en recettes qu'en dépenses, section de fonctionnement et d'investissement,

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de ne pas augmenter pour 2019 les taux de taxe d'habitation et de taxes foncières, de la même manière que ces taux n'ont pas augmenté depuis 2013.

Il est donc proposé de voter les taux suivants :

➤ Taxe d'habitation	11,46 %
➤ Taxe foncière sur les propriétés bâties	14,44 %
➤ Taxe foncière sur les propriétés non bâties	58,45 %

Qui seront les taux portés au cadre II 3 de l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019.

Monsieur le Maire demande si l'assemblée veut poser des questions. Aucune question n'étant formulée, il procède au vote.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **par 21 voix pour et 5 abstentions (Monsieur ANDRÉ Jean-Claude, Monsieur FABROL André, Monsieur VAYSSE René, Madame MARTIN-TEISSERE Sylvie, Madame SABATIER Virginie), DÉCIDE** de retenir les taux portés au cadre II 3 de l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019 votés comme suit :

➤ Taxe d'habitation	11,46 %
➤ Taxe foncière sur les propriétés bâties	14,44 %
➤ Taxe foncière sur les propriétés non bâties	58,45 %.

Interventions :

- ✓ *Madame Sylvie MARTIN TEISSEIRE explique l'abstention des élus de l'opposition lors de ce vote du fait que le taux de la TFNB est au même niveau que les années précédentes alors qu'il est supérieur aux autres communes de même strate, comme ils l'avaient fait remarquer lors du précédent conseil municipal.*

Fiscalité locale – Recettes de fonctionnement

Taux des taxes

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Taxe d'habitation TH	11,46	11,46	11,46	11,46	11,46	11,46	11.46
Taxe foncier bâti TFB	14,44	14,44	14,44	14,44	14,44	14,44	14.44
Taxe foncier non bâti FNB	58,45	58,45	58,45	58,45	58,45	58,45	58.45

Ensemble fiscalité directe locale

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Produits des taxes directes	1 037 567 €	1 038 933 €	1 089 734 €	1 079 369 €	1 102 734 €	1 109 644 €	1 157 574 €



Mairie de
Lapalud

Fiscalité locale – BP 2018

9. DÉLIBÉRATION n° 020-2019 - Vote du Budget Primitif de la Commune de Lapalud - Année 2019 -

Rapporteur : Monsieur Jean-Louis GRAPIN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le débat d'orientation budgétaire en date du 04 mars 2019,

Considérant que le budget de la commune est élaboré selon l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes depuis le 1^{er} janvier 1997 ;

Considérant que la commune de Lapalud se situe dans la tranche des communes de 3500 à 10 000 habitants, le budget est voté par nature, croisé d'une présentation fonctionnelle ;

Considérant que le budget de la commune est voté :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement avec les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III B3

Il est proposé à l'Assemblée délibérante d'adopter le budget primitif 2019 de la commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la manière suivante :

- Section de Fonctionnement : **3 316 298 €**
- Section d'Investissement : **2 456 007 €**

Le rapporteur apporte les explications nécessaires à l'aide du diaporama ci-après.

Interventions :

- ✓ *Monsieur André FABROL demande quelles sont les dépenses contenues au chapitre « prestations de services » ce à quoi il lui est répondu les frais liés aux contrats de maintenance des divers équipements.*
- ✓ *Monsieur Jean-Claude ANDRÉ demande pourquoi les honoraires ont augmentés de 40 % ce à quoi il lui est répondu qu'il s'agit essentiellement de provision pour le PLU et d'organismes de contrôle.*
- ✓ *Monsieur André FABROL demande pourquoi les indemnités des élus sont passées de 100 000 € à 103 000 €, ce à quoi il lui est répondu qu'il s'agit des variations du point d'indice. Il pense qu'il y a trop d'élus en France.*
- ✓ *Monsieur le Maire lui demande alors pourquoi il s'est présenté aux élections municipales !*
- ✓ *Madame Sylvie MARTIN-TEISSEIRE souhaite savoir pourquoi il a été rajouté 11 200 € au chapitre « autre emploi d'insertion » ce à quoi il lui est répondu que la municipalité a fait le choix d'embaucher un « emploi aidé » au sein des services techniques, dans la continuité de ce qui se fait depuis des années.*
- ✓ *Madame Sylvie MARTIN-TEISSEIRE demande si la commune ne va plus entretenir les terrains puisque le chapitre « entretien de terrain » est passé à 0 €.*
- ✓ *Monsieur le Maire lui répond qu'il s'agit du terrain de foot qui a été transféré à la CCRLP. Il lui fait remarquer que les membres de l'opposition s'attardent vraiment sur de « petites sommes » et que les « gros montants » ne semble pas les intéresser.*

BP 2019 – Budget principal



Mairie de
Lapalud

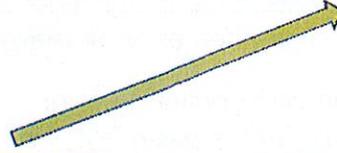
BP 2019
Budget principal

Section de Fonctionnement		BP 2019
011	Charges à caractère général	678 090,00
012	Charges de personnel	1 280 000,00
014	Atténuations de produits	187 860,00
65	Autres charges de gestion	323 000,00
66	Charges financières	101 200,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00
68	Dotations provisions	10 000,00
022	Dépenses imprévues	100 000,00
023	Virement à la section d'investissement	529 800,00
042	Opérations d'ordre entre sections	105 348,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		3 316 298,00

013	Atténuations de charges	33 000,00
70	Produits service, domaine	79 298,00
73	Impôts et taxes	1 895 611,71
74	Dotations et participations	386 478,00
75	Autres produits de gestion courante	44 000,00
042	Opérations ordre entre sections	14 10,00
002	Excédent de fonctionnement	863 810,29
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		3 316 298,00

Section d'Investissement		BP 2019
204	Subventions d'équipement	374 220,00
21	Immobilisations corporelles	280 950,00
23	Immobilisations en cours	107 180,00
016	Opérations d'équipement	1 193 340,00
040	Emprunts et dettes	92 300,00
001	Opérations ordre entre sections	14 100,00
	Déficit reporté	
	RAR	393 917,00
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		2 456 007,00

13	Subventions d'investissement	693 592,00
23	Immobilisations en cours	295 117,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	215 203,37
001	Excédent fonctionnement	114 985,63
023	Virement à section d'investissement	529 800,00
042	Opérations d'ordre entre sections	105 348,00
024	Cessions d'immobilisations	41 000,00
	RAR	460 961,00
RECETTES D'INVESTISSEMENT		2 456 007,00



BP 2019 – Recettes de fonctionnement

Chapitre	Libellé	BP 2018	Réalisé CA 2018	BP 2019
013	Atténuations de charges	50 000 €	58 952 €	33 000 €
70	Produits, services, domaine..	57 641 €	78 311 €	79 298 €
73	Impôts et taxes	2 364 025 €	2 433 278 €	1 895 612 €
74	Dotations et participations	425 928 €	429 387 €	386 478 €
75	Autres produits gestion courante	40 000 €	44 576 €	44 000 €
TOTAL RECETTES GESTION COURANTE		2 937 594 €	3 044 504 €	2 438 388 €
77	Produits exceptionnels	-	26 535 €	-
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		2 937 594 €	3 071 039 €	2 438 388 €
	Opérations d'ordre		-	14 100 €
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		2 937 594 €	3 071 039 €	2 452 487 €
	Excédent de fonctionnement reporté	464 346 €		863 810 €
TOTAL RECETTES CUMULEES		3 401 940 €	3 071 039 €	3 316 298 €



Mairie de
Lapalud

BP 2018
Budget principal



BP 2019 Budget principal

BP 2019 – Dépenses de fonctionnement

Chap.	Libellé	Voté 2018	CA 2018	BP 2019
011	Charges à caractère général	770 000 €	675 844 €	678 090 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 370 000 €	1 296 834 €	1 280 000 €
014	Atténuation de produits	195 000 €	181 860 €	187 860 €
65	Charges de gestion courante	304 342 €	301 396 €	323 000 €
	TOTAL DEPENSES GESTION COURANTE	2 639 342 €	2 455 934 €	2 468 950 €
66	Charges financières	116 000 €	97 913 €	101 200 €
67	Charges exceptionnelles	1 005 €	858 €	1 000 €
68	Dotations provisions	5 000 €	-	10 000 €
022	Dépenses imprévues	100 000 €	-	100 000 €
	TOTAL DEPENSES REELLES	2 861 347 €	2 554 705 €	2 681 150 €
023	Virement à la section d'investissement	423 675 €	-	529 800 €
	DEPENSES D'ORDRE	116 918 €	116 869 €	105 348 €
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	3 401 940 €	2 671 575€	3 316 298 €

BP 2019 – Recettes d'investissement (BP + RAR)

Cha p.	Libellé	RAR 2018	BP 2019
13	Subventions d'investissement	343 162 €	693 592 €
23	Immobilisations en cours		295 117 €
	Total recettes équipement	343 162 €	988 709 €
10	Dotations & fonds divers	117 799 €	215 203 €
024	Produits des cessions d'immobilisations		41 000 €
	Total recettes financières	117 799 €	256 203 €
	Total recettes réelles investissement	460 961 €	1 244 912 €
	Total recettes d'ordre		635 148 €
	TOTAL	460 961 €	1 880 060 €
	Excédent reporté		114 985 €
	TOTAL	2 456 007 €	



Mairie de
Lapalud

BP 2019
Budget principal



BP 2019 – Dépenses d'investissement (BP + RAR)

204	Subventions d'équipement	374 220,00
21	Immobilisations corporelles	280 950,00
23	Immobilisations en cours	107 180,00
	Opérations d'équipement	1 193 340,00
016	Emprunts et dettes	92 300,00
040	Opérations ordre entre sections	14 100,00
	RAR	393 917,00
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		2 456 007,00

Monsieur le Maire demande si l'assemblée veut poser d'autres questions. Aucune autre question n'étant formulée, il procède au vote.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, Par 21 voix pour et 5 voix contre (Monsieur ANDRÉ Jean-Claude, Monsieur FABROL André, Monsieur VAYSSE René, Madame MARTIN-TEISSERE Sylvie, Madame SABATIER Virginie), ADOPTE le Budget Primitif 2019 de la commune.

10. DÉLIBÉRATION n° 021-2019 - Vote du Budget Primitif du Service Assainissement – Commune de Lapalud - Année 2019 -

Rapporteur : Monsieur Jean-Louis GRAPIN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que le budget du service d'assainissement est élaboré selon l'instruction budgétaire et comptable M49 ;

Considérant que le budget du service d'assainissement est voté par nature :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement avec les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III B3.

Il est proposé à l'Assemblée délibérante d'adopter le budget primitif 2019 du service de l'Assainissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la manière suivante :

- Section de Fonctionnement : **276 534.00 €**
- Section d'Investissement : **272 951.60 €**

Le rapporteur apporte les explications nécessaires à l'aide du diaporama ci-après.

Monsieur le Maire demande si l'assemblée veut poser des questions. Aucune autre question n'étant formulée, il procède au vote.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 21 voix pour et 5 voix contre (Monsieur ANDRÉ Jean-Claude, Monsieur FABROL André, Monsieur VAYSSE René, Madame MARTIN-TEISSERE Sylvie, Madame SABATIER Virginie), ADOPTE le Budget Primitif 2019 du service de l'Assainissement - Commune de LAPALUD.

11. DÉLIBÉRATION n° 022-2019 - Vote des subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé - Année 2019 -

Rapporteur : Monsieur Hervé FLAUGERE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

BP 2019 – Budget Assainissement



Mairie de
Lapalud

BP 2019 Budget Assainissement

Section d'Exploitation		BP 2019
011	Charges à caractère général	197 049,00
012	Charges de personnel	-
014	Atténuations de produits	-
65	Autres charges de gestion	-
66	Charges financières	19 985,00
67	Charges exceptionnelles	-
68	Dotations provisions	-
022	Dépenses imprévues	-
023	Virement à la section d'investissement	-
042	Opérations d'ordre entre sections	59 500,00
DEPENSES D'EXPLOITATION		276 534,00
013	Atténuations de charges	-
70	Produits service, domaine	30 000,00
73	Impôts et taxes	-
74	Subvention d'exploitation	22 000,55
75	Autres produits de gestion courante	-
042	Opérations ordre entre sections	25 398,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	199 135,45
RECETTES D'EXPLOITATION		276 534,00

Section d'Investissement		BP 2019
20	Immobilisations incorporelles	-
21	Immobilisations corporelles	-
23	Immobilisations en cours	21 730,00
016	Opérations d'équipement	-
016	Emprunts et dettes	12 372,00
040	Opérations ordre entre sections	25 398,00
041	Opérations patrimoniales	-
001	Déficit reporté	-
RAR		213 451,60
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		272 951,60

13	Subventions d'investissement	-
16	Emprunts	-
10	Dotations, fonds divers et réserves	29 438,75
27	Autres immobilisations financières	-
023	Virement de la section d'exploitation	-
042	Opérations d'ordre entre sections	59 500,00
041	Opérations patrimoniales	-
001	Excédent reporté	184 012,85
RECETTES D'INVESTISSEMENT		272 951,60

Considérant les subventions sollicitées par les associations pour l'exercice 2019,

Il est demandé à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur l'opportunité de ces attributions à l'exception des membres du conseil municipal étant président d'une association pour laquelle une subvention est sollicitée, qui ne peuvent participer au vote.

Interventions :

- ✓ *Madame Sylvie MARTIN-TEISSEIRE souhaite savoir quelles sont les associations qui vont bénéficier des 10 000 € supplémentaires réservés.*
- ✓ *Monsieur Hervé FLAUGERE lui répond qu'il ne le sait pas à l'avance car il s'agit de subventions exceptionnelles pour des opérations ponctuelles.*
- ✓ *Monsieur André FABROL trouve que le montant est élevé.*
- ✓ *Monsieur Hervé FLAUGERE lui indique que cela correspond à une réserve qui ne sera pas forcément dépensée.*
- ✓ *Monsieur Jean-Louis GRAPIN intervient pour rappeler que c'est ce qui se faisait déjà les années précédentes au coup par coup, mais que le fait de le mentionner dans cette délibération permettra de répondre plus vite à ces demandes sans attendre une séance de Conseil Municipal.*
- ✓ *Monsieur le Maire indique que les membres du conseil municipal seront informés en cas d'octroi d'une subvention exceptionnelle.*

Monsieur le Maire demande si l'assemblée veut poser d'autres questions. Aucune autre question n'étant formulée, il procède au vote.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **à l'unanimité, Monsieur René VAYSSE et Madame Noëlle CHALAN n'ayant pas pris part au vote, DÉCIDE** d'allouer les subventions suivantes pour l'année 2019, en vue de l'organisation de multiples manifestations et de réserver une enveloppe de 10 000 € afin d'allouer des subventions exceptionnelles pour des opérations ponctuelles.

ASSOCIATIONS SPORTIVES LAPALUTIENNES

AMICALE DES PÊCHEURS BOLLENE LAPALUD (APCB)	850 €
BALL-TRAP	300 €
BOXING CLUB UNITED	700 €
BOULE DOREE	1 800 €
BULLES EVASION CLUB	250 €
SOCIETE DE CHASSE LE FAISAN	600 €
EQUILIBRE VIE ENERGIE	200 €
FOOTBALL CLUB VETERANS DE LAPALUD	600 €
GYM'ATTITUDE	700 €
MARTIAL ARTS ACADEMY	200 €
MINI FLOTTE LAPALUD	400 €
PING-PONG CLUB	170 €
SPORTIVE DE KERCHÊNE	300 €
SPRINTER CLUB LAPALUTIEN	1 350 €
LAPALUD TENNIS CLUB	800 €
UNION BOULISTE LAPALUD	900 €

UNION SPORTIVE LAPALUTIENNE	5 500 €
U.S.E.P.	600 €
VOLLEY-BALL LAPALUD	350 €
YATCHING CLUB LAPALUD VOILE	250 €
SUD MULTI BOXES 84	200 €
TOTAL	17 020 €

ASSOCIATIONS CULTURELLES - CARITATIVES LAPALUTIENNES

A.F.V.M.A. (ASS. Formation et Vulgarisation en milieu Agricole)	200 €
AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS	250 €
AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL	1 000 €
LEI AMI DEI ANCIEN	1 200 €
ASSOCIATION REPUBLICAINE DES ANCIENS COMBATTANTS	160 €
ARC EN CIEL	80 €
ARPEGES EN PROVENCE	670 €
CLUB AVICOLE ET ORNITHOLOGIQUE	550 €
COMITE DES FETES	15 000 €
DON DU SANG	450 €
FILS ET PINCEAUX	500 €
LAP'ÂNERIE	500 €
L.A.R.J.	600 €
LES CHOUPINETS	400 €
SAINT MICHEL GUINEE	150 €
SAINT PIERRE	700 €
SOU DES ECOLES	8 150 €
TAROT CLUB	300 €
TOTAL	30 860 €

ASSOCIATIONS EXTÉRIEURES ET AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVÉ

AMICALE DES AMIS DES ANCIENS DE LA RESISTANCE - BOLLENE	120 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS - BOLLENE	250 €
ASS. ANCIENS COMBATTANTS ET PRISONNIERS DE GUERRE DE BOLLENE	100 €
ASSOCIATION DES ANCIENS DE LA S.F.E.C. - BOLLENE	50 €
ASSOCIATION DES DONS D'ORGANES - France ADOT 84 - BOLLENE	100 €
CHAMBRE DES METIERS - AVIGNON	40 €
CONTACT - BOLLENE	80 €
CROIX ROUGE FRANÇAISE DE BOLLENE	100 €
ECOLE DES JEUNES SAPEURS POMPIERS CADETS DE BOLLENE	220 €
LES RESTOS DU CŒUR - BOLLENE	300 €
1041ème SECTION DES MEDAILLES MILITAIRES DE BOLLENE	100 €
SYNDICAT D'INITIATIVE ET D'ANIMATIONS TOURISTIQUES ET CULTURELLES DU PAYS BOLLENOIS	250 €

PREVENTION ROUTIERE (DELEGATION DE VAUCLUSE) - AVIGNON	100 €
SOUVENIRS FRANÇAIS	100 €
SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS - BOLLENE	500 €
TELETHON - AVIGNON	250 €
UNION DE VAUCLUSE DES DELEGUES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE DE VAUCLUSE	50 €
MAISON PAYSANNE DE FRANCE (adhésion)	80 €
TOTAL	2 790 €

12. DÉLIBÉRATION n° 023-2019 – Demande de subvention au titre de la dotation d'Équipement des Territoires Ruraux – Exercice 2019 – Place du Lavoir

Rapporteur : Monsieur Guy SOULAVIE

L'article 179 de la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 crée une dotation unique, intitulée dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) issue de la fusion de la dotation globale d'équipement des communes (DGE) et de la dotation de développement rural (DDR).

Cette dotation a pour objet de financer la réalisation d'investissements, ainsi que des projets dans le domaine économique, social, environnemental et touristique ou favorisant le développement ou le maintien des services publics en milieu rural.

La Commune de Lapalud répondant aux critères d'éligibilité pour l'année 2019, il est proposé de constituer un dossier de demande de subvention au titre de cette dotation pour :

- Travaux de réaménagement de la place du Lavoir pour un montant total de 91 500,00 HT.

Le montant prévisionnel de cette opération est de 91 500,00€ HT soit 109 800,00€ TTC.

Plan de financement prévisionnel des opérations :

FINANCEURS	DEPENSE SUBVENTIONNABLE	TAUX SOLLICITE	MONTANT SOLLICITE DE LA SUBVENTION
DETR	91 500,00€	35%	32 025,00€
AUTOFINANCEMENT	91 500,00€	65%	59 475,00€
Coût total de l'opé-ration			91 500,00€

Il est proposé aux membres de l'assemblée de solliciter une demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux – exercice 2019 pour les travaux de réaménagement de la place du Lavoir pour un montant total de 91 500,00 € HT, avec un taux de subventionnement de 35%.

Interventions :

- ✓ Monsieur Jean-Claude ANDRÉ estime que cet aménagement n'est pas judicieux et que cette place a déjà fait l'objet de 2 aménagements différents.

- ✓ *Monsieur le Maire lui répond que les travaux qui vont être réalisés visent à régler les problèmes de stationnement et de sécurité qui existent sur cette place.*
- ✓ *Monsieur Jean-Claude ANDRÉ pense que le problème vient des personnes qui stationnent ici pour se rendre au bar.*
- ✓ *Monsieur Jean-Louis GRAPIN rappelle qu'à ce stade du dossier rien n'est arrêté, l'objectif de cette délibération étant de solliciter une subvention, pour cet aménagement futur qui sera confié à un maître d'œuvre qui fera des propositions.*
- ✓ *Madame Sylvie MARTIN TEISSEIRE demande si le montant des travaux s'avère être supérieur à l'estimation, est-ce que la subvention de 35% portera sur la totalité des dépenses réelles. Ce à quoi il lui est répondu par la négative, la subvention maximum allouée sera équivalente au montant sollicité de 32 025,00 €. Elle souhaite savoir si le Lavoir va faire également l'objet d'une réhabilitation pour être mis en valeur.*
- ✓ *Monsieur le Maire lui répond qu'effectivement c'est en projet. Le CAUE a été mandaté pour faire une proposition qui sera mise en œuvre dans un 2^{ème} temps.*

Monsieur le Maire demande si l'assemblée veut poser d'autres questions. Aucune autre question n'étant formulée, il procède au vote.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **à l'unanimité, DECIDE** de solliciter l'attribution d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux - exercice 2019 pour les travaux de réaménagement de la Place du Lavoir pour un montant total de 91 500,00 € HT avec un taux de subventionnement de 35%, soit un montant total de 32 025,00 €, **ADOpte** le plan de financement prévisionnel, **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager toutes les formalités et à signer toutes les pièces afférentes à ces opérations, **DIT** que les crédits nécessaires à ces opérations seront prévus au budget 2019.

13. DÉLIBÉRATION n° 024-2019 – Demande de Fonds de Concours – Acquisition immobilière des parcelles cadastrées E 495 – E 1436 (à usage d'immeuble)

Rapporteur : Monsieur Guy SOULAVIE

Vu l'article L.5216-5 VI du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux fonds de concours

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 22 du 28 mars 2017 approuvant le règlement d'attribution des fonds de concours 2017-2019 de la Communauté de Communes Rhône Lez Provence,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 187 du 11 décembre 2018 approuvant le règlement modifié d'attribution des fonds de concours 2017-2019 de la Communauté de Communes Rhône Lez Provence,

Vu les Statuts de la Communauté de Communes Rhône Lez Provence et notamment les dispositions incluant la Commune de Lapalud comme l'une de ses communes membres,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 009 du 04 mars 2019 approuvant l'acquisition immobilière des parcelles cadastrées E 495 – E 1436 (à usage d'immeuble)

Considérant que l'acquisition de cet immeuble situé en limite séparative de la propriété foncière de la Commune, permettrait d'envisager un projet d'ensemble pour le réaménagement du centre bourg aux abords de l'hôtel de ville, pour un montant prévisionnel total avec travaux de 290 000,00 euros HT,

Considérant que ce projet pourrait, au regard du Règlement d'Attribution des Fonds de Concours 2017-2019 de la Communauté de Communes Rhône Lez Provence, bénéficiaire du soutien financier de la Communauté de Communes,

Que dans ce cadre il est envisagé de demander un fonds de concours à la Communauté de Communes Rhône Lez Provence d'un montant de 145 000,00 euros,

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par la Commune de Lapalud,

Considérant que le cumul des fonds de concours attribués par la Communauté de Communes Rhône Lez Provence à la commune sur la période 2017-2019 est inférieur au plafond triennal défini dans le Règlement d'Attribution des Fonds de Concours pour 2017-2019,

Il est proposé aux membres de l'assemblée de solliciter auprès de la Communauté de Communes Rhône Lez Provence un fonds de concours de 145 000.00 euros en vue de participer au financement du projet d'acquisition immobilière des parcelles cadastrées E 495 – E 1436 (à usage d'immeuble).

Monsieur le Maire demande si l'assemblée veut poser des questions. Aucune question n'étant formulée, il procède au vote.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **à l'unanimité, DECIDE** de solliciter auprès de la Communauté de Communes Rhône Lez Provence un fonds de concours de 145 000.00 euros en vue de participer au financement du projet d'acquisition immobilière des parcelles cadastrées E 495 – E 1436 (à usage d'immeuble), **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente demande.

14. DÉLIBÉRATION n° 025-2019 – Modification du tableau des effectifs - Création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe

Rapporteur : Madame Sophie CHABANIS

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Conformément à l'article 34 de la loi du 24 janvier 1984 précitée, les emplois de chaque collectivité ou établissements sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant qu'il est nécessaire de créer :

- 1 poste d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe.

Ce poste n'étant pas inscrit au tableau des effectifs du personnel, il convient de le créer.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer à ce sujet.

Monsieur le Maire demande si l'assemblée veut poser des questions. Aucune question n'étant formulée, il procède au vote.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **à l'unanimité, DECIDE** de créer 1 poste d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe, **DECIDE** de modifier en conséquence le tableau des effectifs du personnel joint à la présente délibération, **DIT** que les crédits seront inscrits au budget communal et prélevés sur le Chapitre 012 – Frais de personnel.

15. DÉLIBÉRATION n° 026-2019 – Convention de services communs techniques de faucardage et balayage mécanisé pour 2019-2021 entre la Commune de Lapalud et la Communauté de Communes Rhône Lez Provence

Rapporteur : Monsieur Guy SOULAVIE

Vu le Code Général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5721-9,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Rhône Lez Provence,

Considérant que le service commun constitue un outil juridique de mutualisation permettant de regrouper les services et équipements d'un EPCI à fiscalité propre et de ses communes membres, de mettre en commun des moyens afin de favoriser l'exercice des missions de ces structures contractantes et de rationaliser les moyens mis en œuvre pour l'accomplissement de leurs missions,

Considérant qu'en l'espèce, les services communs interviennent depuis le 1^{er} juillet 2017 dans les domaines suivants :

- Balayage mécanisé des voies et des espaces publics,
- Faucardage des abords de voiries

Considérant que lors de sa séance du 05 février 2019, le Conseil Communautaire a approuvé la mise en place de services communs de balayage mécanisé et faucardage pour assurer ses compétences mais également pour faire bénéficier ses communes membres de services complémentaires qu'elles n'assurent pas ou pas assez.

Il est proposé au Conseil Municipal de bénéficier de ces services mutualisés en approuvant la convention type jointe à la présente délibération.

Monsieur le Maire demande si l'assemblée veut poser des questions. Aucune question n'étant formulée, il procède au vote.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **à l'unanimité, APPROUVE** la convention pour la mise en place de services communs de balayage mécanisé et faucardage pour

une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2021 inclus, entre la Communauté de Communes Rhône Lez Provence et la Commune de LAPALUD, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention et toutes les pièces s'y rapportant, **DIT** que les crédits sont prévus au budget communal 2019.

16. DÉLIBÉRATION n° 027-2019 - Délégations d'attributions à Monsieur le Maire – compte-rendu des décisions prises du 25 février au 1er avril 2019.

Rapporteur : Monsieur Guy SOULAVIE

Conformément aux dispositions des articles L.2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Guy SOULAVIE, Maire, invite les membres du Conseil Municipal à prendre connaissance des décisions qui ont été prises depuis le 25 février 2019 en vertu des délégations consenties à Monsieur le Maire par délibération n° 13-2014 du 10 avril 2014.

Date	Numéro	Objet de la Décision
25/02/2019	2019-016	Vente de concession dans le cimetière communal de Lapalud. Emplacement N° : C-0-0646
05/03/2019	2019-017	Déclaration d'Intention d'Aliéner - Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain - Section B 915 -16 Parc des Cantarelles - appartenant à Mme AJOUC Christine
05/03/2019	2019-018	Déclaration d'Intention d'Aliéner - Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain - Section E 302 - 47 Avenue d'Orange - appartenant à M. SAINT-PIERRE René
06/03/2019	2019-019	Convention « CARTE TEMPS LIBRE 2019 » entre la Caisse d'Allocations Familiales de Vaucluse et la Commune de LAPALUD
06/03/2019	2019-020	Avenant à la Convention « CARTE TEMPS LIBRE 2019 » entre la Caisse d'Allocations Familiales de Vaucluse et la Commune de LAPALUD
08/03/2019	2019-021	Vente de concession dans le cimetière communal de Lapalud. Emplacement N° : C-2-0727
13/03/2019	2019-022	Déclaration d'Intention d'Aliéner - Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain - Section A 1380 - 1386 - 190 Chemin des Frères Marseille - appartenant à M. YSACCO Thibaud
13/03/2019	2019-023	Déclaration d'Intention d'Aliéner - Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain - Section A 727 - 689 Chemin des Aubépines - appartenant à M. Mme EDEL Gérard
13/03/2019	2019-024	Déclaration d'Intention d'Aliéner - Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain - Section E 1740 – 1744 - 1745 - 27 avenue de la Gare - appartenant à M. BONY Philippe
20/03/2019	2019-025	Avenant à la Convention d'objectif et de financement entre la CAF de Vaucluse et la Commune de Lapalud pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement périscolaire Municipal «

		Prestation de Service Ordinaire »
21/03/2019	2019-026	Approbation de la convention d'utilisation et du règlement de la salle polyvalente de l'Espace Julian
27/03/2019	2019-027	Convention d'Assistance Juridique.
27/03/2019	2019-028	Déclaration d'Intention d'Aliéner - Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain - Section E 1540 - 31 Lot. Le Parc des Cigales - appartenant à M. GILLES Laurent et Mme FRUTEAU Marie
28/03/2019	2019-029	Approbation du contrat de vérifications périodiques des installations de gaz et électriques de la commune

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré **PREND ACTE** des décisions signées par le Maire.

Aucune autre question supplémentaire n'étant posée et l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20h20

Fait à Lapalud, le 10 avril 2019

Guy SOULAVIE




Maire

Sylvie BONIFACY



Secrétaire de séance